



journée de formation ACV-CSC vendredi 26 novembre | 9.30 - 15.30

# HRDD? CQFD!

Rue Pletinckx 19, 1000 Bruxelles | CSC Bruxelles-Hal-Vilvoorde | à 1 km de la gare Bruxelles-Central

Aujourd'hui on vend encore une quantité innombrable de produits entachés de violations des **droits humains**. Il est fort probable que nos vêtements soient fabriqués dans des conditions dangereuses et que notre smartphone contienne des minéraux extraits par des enfants. La CSC revendique que les **entreprises** soient **légalement obligées** de respecter les droits humains, du travail et de l'environnement, tout au long de leurs chaîne d'approvisionnement. En anglais, cette idée est appelée « mandatory Human Rights Due Diligence » (**HRDD**), ou encore le devoir de vigilance en français.

Au cours de cette journée de formation, nous nous pencherons d'abord sur le quoi et le pourquoi du devoir de vigilance. **En quoi consiste-t-il ? Et en quoi représente-t-il une vraie avancée pour les droits humains ?** Deuxièmement, nous voulons échanger et réfléchir avec vous sur la façon dont le devoir de vigilance est **lié à votre travail**. Enfin, comment s'assurer ensemble qu'une loi rendant l'application du devoir de vigilance obligatoire pour les entreprises soit votée? Comment s'assurer que les entreprises appliquent ce devoir de vigilance, et comment y travailler avec les militant-es et les affilié-es ?

## PROGRAMME

9.00 - 9.30 Accueil

9.30 - 11.00 HRDD - 4 lettres pour un concept-clé

- ▶ Qu'entend-t-on précisément par HRDD? Quelles sont les pistes d'action pour les syndicats? Par Laura Eliaerts, ACV-CSC international
- ▶ Expériences et inspiration de syndicats internationaux. Avec des témoignages de Guinée et de France, où une coalition a permis le vote d'une loi sur le devoir de vigilance.
- ▶ Et en Belgique?  
Campagnes de mobilisation et plaidoyer: où en est-on?

11.15 - 12.15 Atelier 1: Test de l'outil digital HRDD pour militant-es

Nous avons développé un outil digital pour aider les militant-es prêt-es à se lancer dans leur entreprise. Cet outil sera présenté lors de la journée.

12.15 - 13.15 Pause midi

13.15 - 13.45 Débat mouvant - se préparer à argumenter

13.45 - 15.15 En action!

- ▶ Atelier 2: Aborder le devoir de vigilance dans la concertation sociale
- ▶ Atelier 3: Mobiliser, former, communiquer et informer autour du devoir de vigilance

15.15 - 15.30 Conclusions

[INSCRIPTION VIA CE LIEN](#)

jusqu'au 19 novembre

Chaudement recommandé pour tous les membres du personnel des centrales et des fédérations. Les militant-es chevronné-es qui s'intéressent au sujet sont également les bienvenu-es.

